

LE CHEF  
DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL  
DE L'INTÉRIEUR

3003 Berne, le 27 octobre 1977

Vertraulich  
Confidentiel

Monsieur le Professeur M. Cosandey  
Président de l'Ecole polytechnique  
fédérale de Lausanne

Avenue de Cour 33

1007 Lausanne

Coopération Suisse - EURATOM :  
Centre de recherches en physique des plasmas (CRPP)

---

Monsieur le Président,

Votre lettre du 2 juin ainsi que la note rédigée par MM. A. Heym et F. Troyon me sont bien parvenues et je vous en remercie.

Comme vous le savez, le résultat des votations fédérales du 12 juin passé a obligé le Conseil fédéral à revoir la planification budgétaire de la Confédération. A ce propos, les discussions concernant l'éventuelle participation de la Suisse au programme de recherche d'EURATOM dans le domaine de la fusion thermonucléaire n'ont eu lieu qu'à partir du mois d'août. Je vous prie donc de bien vouloir excuser le délai de ma réponse.

Vous vous souvenez qu'initialement la planification budgétaire de la Confédération prévoyait un montant annuel de 10 mio. de francs au titre de la participation envisagée de la Suisse au programme "fusion thermonucléaire" d'EURATOM. Ce montant devait nous permettre de prendre part, sous réserve de l'approbation

- 2 -

par le Parlement bien entendu, aussi bien au programme de base commun, qu'au projet communautaire JET qui vise la réalisation d'une grande machine à fusion expérimentale le "Joint European Torus". Le scrutin populaire précité a toutefois remis les choses en question et notre participation à ce programme international a dû être revue à la lumière des données nouvelles.

Je peux vous informer aujourd'hui que lors de sa reconsidération de situation le Conseil fédéral a jugé opportun de poursuivre les pourparlers exploratoires avec EURATOM en ce qui concerne la fusion thermonucléaire, et de prévoir en vue de notre éventuelle participation un montant annuel adéquat. Cette décision reflète la conviction des départements fédéraux concernés que la fusion thermonucléaire demeure à long terme toujours une option énergétique intéressante, bien que sujette encore à de longues recherches, devant démontrer l'aptitude de produire de l'énergie dans des conditions économiquement rentables. D'autre part, cette décision démontre aussi que le Conseil fédéral est conscient des limites matérielles dont souffre forcément un petit pays tel que le nôtre face aux dimensions énormes et sans cesse croissantes de la recherche scientifique et technique moderne et que, dès lors, la concrétisation de notre travail doit être recherchée en l'associant aux efforts internationaux communs.

Pour 1978 le Conseil fédéral a prévu au titre d'une telle coopération avec EURATOM dans le domaine de la fusion thermonucléaire un montant provisoire de 3 mio. de francs. En admettant raisonnablement que notre participation éventuelle n'entrera en vigueur qu'à partir de l'été prochain au plus tôt, ce montant suffirait alors approximativement pour assumer nos engagements jusqu'à la fin de 1978.

- 3 -

Il est d'ores et déjà certain que notre participation sera réglée par deux contrats: le contrat cadre et le contrat d'association. Tandis que pour le contrat cadre la partie contractante sera la Confédération suisse, vous soulevez dans votre lettre la question à savoir qui sera pour la Suisse partie contractante du contrat d'association.

En effet, la réalisation pratique de notre participation au programme européen en question est prévue à être assumée par le CRPP. Il n'est toutefois pas exclu qu'à plus longue échéance d'autres institutions des secteurs public et privé soient également concernés par les activités poursuivies dans le cadre de ce programme. Tenant compte, d'autre part, du fait que ni l'EPFL, ni le CRPP ont la personnalité juridique pour conclure un contrat de ce genre, il me semble judicieux, après consultation des services compétents de l'Administration fédérale, que la Confédération suisse soit partie contractante également du contrat d'association. Dès lors, si la signature des deux contrats devait avoir lieu à Bruxelles, ce qui est probable, le Chef de la Mission suisse près des Communautés européennes pourra en être chargé, étant donné qu'il est, face à cette Organisation internationale, la personne de confiance officielle du Conseil fédéral.

L'exécution du contrat d'association fera intervenir, entre autres, les intérêts de l'industrie suisse par le truchement des appels d'offres d'EURATOM pour le développement et la réalisation de composantes techniques. Je tiens à soulever l'importance que j'attribue à cet aspect pratique de notre éventuelle participation. Dans le but de préserver toutes les forces du CRPP pour l'accomplissement des tâches qui sont les siennes dans le domaine de la recherche fondamentale à proprement dire, je me

- 4 -

propose de faire participer étroitement l'Office de la science et de la recherche à l'exécution du contrat d'association.

Le cahier des charges de cet Office lui confie entre autre la coordination de la recherche dans l'Administration fédérale en consultation avec les milieux universitaires et industriels intéressés ainsi que le traitement des affaires scientifiques du domaine international d'entente avec le Département politique fédéral et les autres départements concernés. Il a, en outre, à traiter les problèmes relatifs à l'encouragement de la recherche et du développement en matière d'énergie atomique, volet qui comprend, bien entendu, également la fusion thermonucléaire et la physique des plasmas. Participant déjà à différentes coopérations internationales dans le domaine nucléaire et entretenant de ce fait de très bonnes relations avec les instituts de recherche concernés du secteur public et les entreprises privées intéressées, disposant d'autre part d'une solide expérience dans le domaine de la politique industrielle (COST, Agence spatiale européenne), ledit Office pourra assumer avec efficacité l'interface avec l'industrie suisse, les organes suisses de la politique de la science et les autres organisations internationales, telle que par exemple l'Agence internationale de l'énergie. Donnant suite à votre demande de désigner pour les trois départements fédéraux cités dans votre lettre un interlocuteur unique, j'ai demandé au professeur U. Hochstrasser, directeur de l'Office sus-mentionné, de bien vouloir assumer cette tâche.

Pour la préparation de notre participation à ce programme d'EURATOM, l'Office de la science et de la recherche continuera de collaborer de près avec le Conseil des écoles polytechniques fédérales, le CRPP et les instances concernées de l'Administration fédérale et ne manquera pas de vous consulter au sujet des décisions à prendre.

- 5 -

En vous priant de croire que le Conseil fédéral fera tout son possible pour que cette très importante et intéressante coopération internationale puisse se réaliser, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

*Hans Hülin*

777.752.1.

~~Th B~~

11.11.77 ~~Lex Byles~~

MIT DEN BESTEN EMPFEHLUNGEN  
DES AMTES FÜR WISSENSCHAFT  
UND FORSCHUNG

~~AW~~

zu Ihrer Kenntnis!

Jahr für die P. Hoffmann